



PAROISSE DE BULLE  
LA GRUYÈRE

## NOUVELLES ET DÉCISIONS DU CONSEIL DE PAROISSE

### JUIN 2018

- Le CP a pris la décision d'engager Madame Mélanie Kyprian Pittet comme catéchète et de participer au financement de sa formation.
- Travaux pour la Maison de Paroisse : plusieurs variantes de travaux ont été soumises au CP. Il s'est déterminé pour la variante comprenant le changement des fenêtres ainsi que des mesures d'isolation du toit et du sous-sol.
- D'autres travaux ou améliorations concernant la Maison de Paroisse sont envisagés et des devis ou compléments d'information sur leur faisabilité compte tenu de la protection du bâtiment seront demandés :
  - Ascenseur
  - Vélux
  - Réaffectation de l'appartement de la maison de paroisse dans le cadre d'une vision plus globale et dans l'intervalle, limitation de la location pour des situations liées au ministère de la paroisse (employé par la paroisse par exemple) ou en cas d'urgence réelle.
- Dicastère « Accueil » : il est validé par le CP et placé sous la responsabilité de Raphaël Baer. Il pourrait comprendre la création d'un groupe de paroissiens, qui se chargeraient :
  - de l'accueil le dimanche après le culte
  - d'organiser des visites dans les homes et à l'hôpital (pour autant qu'une formation adéquate soit proposée ou que la démarche parte de la personne hospitalisée qui demanderait la visite) A noter que des visites sont déjà proposées dans les homes par des laïcs catholiques, pour toute personne le désirant, quelle que soit sa confession.
  - de l'accueil des nouveaux paroissiens par la visite d'un bénévole.
- Une proposition de donner la possibilité pour chaque employé de s'affilier au 2<sup>ème</sup> pilier dans le cadre de ses activités au sein de la paroisse est validée par le CP.
- Le repas de Noël à l'Hôtel-de-Ville étant annulé, il sera préparé à la maison de paroisse de la Tour-de-Trême, le 24 décembre au soir.

### JUILLET 2018

- Le CP a pris acte de la démission de M. Widmer comme réviseur des comptes. Il va donc rechercher une nouvelle personne pour prendre sa succession.
- Le CP a décliné pour l'instant la proposition d'accueillir un éventuel stagiaire en formation pastorale. Cela entraînerait entre autres, actuellement, une surcharge pour les pasteurs qui ne serait pas opportune.
- Discussion sur les budgets

### AOÛT 2018

- Les pasteurs Gérard Stauffer et Emmanuel de Calonne ont présenté une demande de formation continue de longue durée.  
Ces demandes sont conformes à l'article 168 du Règlement ecclésiastique<sup>1</sup> Elles sont approuvées par le CP et seront soumises à l'Assemblée de Paroisse.
- Le CP maintient le culte du dimanche 23 décembre

---

*i*  
*Formation continue*

*1 Les collaboratrices et les collaborateurs ecclésiastiques sont responsables de leur formation continue.*

*2 Le Conseil de paroisse ou le Conseil synodal favorise et soutient la formation continue de ses collaboratrices et de ses collaborateurs et participe de manière appropriée aux coûts en découlant.*

*3.8.3.2 § Par. 13 Le Conseil synodal établit des directives au sujet de la formation continue des ministres en fonction et de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil de paroisse en fait de même pour ses propres collaboratrices et collaborateurs.*

4.5.10.1 § Par. 1, 4.5.10.1 § Par. 14 Après chaque période de service de 10 ans au sein de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg, un semestre d'études payé peut être accordé aux ministres consacrés. Les collaboratrices et les collaborateurs ecclésiastiques peuvent demander l'octroi d'un congé de formation continue.